

Québec, qui veulent poursuivre leurs études, sont venus me voir pour se renseigner sur la façon d'obtenir du Québec des prêts semblables à ceux que le gouvernement fédéral parraine dans d'autres provinces—ils sont inscrits à un collège de ma circonscription et le Québec ne leur accorde pas les prêts aux étudiants garantis par le fédéral parce qu'ils font leurs études en dehors de la province. Je soutiens qu'un grand nombre de ces questions sont de compétence fédérale et je m'étonne que si peu de députés du Québec aient pris part au débat en cours. Il semble qu'ils ne songent qu'à voter, bien que le scrutin puisse avoir pour résultat de perpétuer le type de loi qu'un grand nombre d'entre nous croyons impuissante à résoudre les problèmes de la province, problèmes qui sont assez graves pour que le gouvernement fédéral s'en préoccupe. Pour ces raisons, je m'oppose à la présente loi et voterai en conséquence.

[Français]

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, il y a un peu plus d'un mois, le gouvernement s'est cru obligé d'invoquer la loi sur les mesures de guerre en vue de faire face à la situation qui, au Québec, devenait de plus en plus alarmante. Et à la suite de l'adoption de cette mesure par le Parlement, nous en avons appuyé sans arrière-pensée l'application, étant donné la gravité de la situation qui existait dans la province de Québec.

Au même moment, le gouvernement promettait de présenter un projet de loi temporaire visant à protéger le public contre les terroristes. A ce moment-là, le très honorable premier ministre (M. Trudeau), par lettre personnelle, invitait les chefs des partis de l'opposition à faire des suggestions relatives à la présentation d'un projet de loi acceptable à tout le Parlement.

Or, à la lecture du projet de loi C-181, nous constatons que les suggestions réclamées par le gouvernement furent absolument ignorées, ce qui revient à dire qu'on a eu recours à une tactique hypocrite pour présenter le bill C-181, loi visant à maintenir l'ordre public.

Monsieur l'Orateur, nous appuyons un projet de loi visant à maintenir l'ordre public, mais pourquoi le gouvernement s'est-il avisé de nous demander de faire des suggestions, pour n'en tenir aucun compte, laissant ainsi croire au public qu'au nom de la démocratie, on faisait appel aux suggestions de l'opposition.

Or, quelle proposition de l'opposition retrouve-t-on maintenant dans le bill C-181?

• (4.30 p.m.)

Je suis convaincu que ce bill était déjà rédigé, tel qu'il l'est présentement, au moment où le gouvernement nous a demandé de faire des suggestions.

Nous avons suggéré, par exemple, le rétablissement de la peine capitale. On a dit: Quels primitifs d'exiger le rétablissement de la peine capitale! Pourtant, à peu près partout dans le monde où la peine capitale a été abolie, on en réclame aujourd'hui le rétablissement, même en Angleterre, aux États-Unis et en France. Ce matin en-

core, j'entendais des nouvelles à l'effet qu'on demande le rétablissement de la peine capitale.

Ici, au Canada, on s'offusque, comme le fait le secrétaire d'État (M. Pelletier), député d'Hochelaga. Dans le discours qu'il prononçait dans cette enceinte le 5 novembre, il s'en prenait au chef du Ralliement créditiste qu'il félicitait, et je cite:

...d'avoir compris le danger auquel le Québec et le Canada font face, à cause de la crise actuelle, mais, malheureusement, mes félicitations devront s'arrêter ici...

Il disait également:

Dans la suite, je devrai lui dire, par votre intermédiaire, monsieur le président, que je ne suis pas le seul à avoir été profondément troublé par certaines des positions qu'il a prises. Quand, par exemple, il a suggéré qu'on place, sans procès...

Remarquons bien, «sans procès», et cela est sorti de la tête du secrétaire d'État.

Je continue la citation:

...sans procès, au poteau d'exécution, les présumés membres...

Je n'ai jamais parlé de placer des présumés membres au poteau d'exécution. C'est des chefs du FLQ qu'il était question.

Et le secrétaire d'État d'ajouter:

...les présumés membres du FLQ déjà arrêtés et qu'on en exécute dix pour chacun des otages détenus par les terroristes, je crois qu'il ne tenait pas un langage responsable, ni digne d'une nation civilisée.

Monsieur l'Orateur, à la suite des attaques des membres du FLQ, ordonnées par les chefs de ce mouvement, on a décidé, au Parlement d'Ottawa comme à celui de Québec, de protéger les hommes publics, y inclus le secrétaire d'État, en postant des policiers ou des soldats à la porte de leurs demeures.

Tout le monde sait que le secrétaire d'État est bien protégé et que si quelqu'un tente de faire irruption dans sa maison, le soldat, ou le policier provincial, fédéral ou municipal, aurait le droit de tirer à bout portant sur l'intrus. Et personne ne se scandaliserait à cause de la protection accordée au secrétaire d'État. Même le secrétaire d'État ne s'opposerait pas à ce qu'un soldat ou un policier tire sur quiconque tenterait à sa vie ou essaierait de lui faire un mauvais parti.

Le secrétaire d'État reconnaît que cette protection lui est due, parce qu'il est secrétaire d'État et député, et il ne serait pas logique de vouloir accorder la même protection au peuple et à la société canadienne.

Le secrétaire d'État est un des responsables de la situation qui existe actuellement dans la province de Québec. Il a beau dire qu'il s'oppose à la violence, mais la violence dont nous sommes témoins présentement dans le Québec et ailleurs, même à Vancouver, n'est pas née d'hier. J'entendais, il y a deux ou trois jours, le chef du Parti québécois, René Lévesque, s'en prendre à tout le monde, traiter tout le monde de faux manipulateurs, d'esclaves d'Ottawa, d'esclaves des «Canadiens», des Anglo-Saxons.